



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2024

Délibération n° 05

Date de convocation
08.11.2024

Date d'affichage
12.11.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

Objet : Modification de la « Charte Formation » par l'instauration du « Guide de la Formation à Combs-la-Ville »

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – M. J. SAMINGO par Mme M. GOTIN – Mme F. SAVY par M. C. GHIS – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par M. E. ALAMAMY – Mme KD. ILLMANN par Mme H. KIRCALI – M. S. ROUILLIER par M. B. VRIGNAUD.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 22/11/2024

ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__5-DE

Madame Laure MASSE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Claude LUTTMANN, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de la refonte de la politique formation souhaitée par la collectivité, le document « Charte formation » de 2022 est remplacé par « Le guide de la formation à Combs-la-Ville ».

Ce nouveau document socle actualisé, permet d'adapter la politique de formation aux besoins des agents et de s'aligner avec les orientations du projet d'administration et du nouveau plan de formation de la collectivité.

Ces évolutions visent à améliorer, clarifier et mettre à jour les dispositifs de formation mis en œuvre à Combs-la-Ville pour l'ensemble du personnel communal.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter Le guide de la formation à Combs-la-Ville.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale réformant la formation des agents territoriaux,

VU le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial le 4 octobre 2024,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il convient de faire une présentation du Guide de la formation à Combs-la-Ville auprès de l'assemblée délibérante,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Envoyé en préfecture le 22/11/2024
Reçu en préfecture le 22/11/2024
Publié le 22/11/2024
ID : 077-217701226-20241118-DEL_18NOV24__5-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. **PREND ACTE** de la présentation du Guide de la formation à Combs-la-Ville ci-annexé.
2. **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette présentation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 18 novembre 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Laure MASSE

Pour : 30

Contre :

Abstentions : 4 (Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – M. B. VRIGNAUD)